



**COMMISSION DEPARTEMENTALE DES
COMPETITIONS FEMININES à 8 et à 11
ANNEXE AU PROCES-VERBAL N.18
REUNION PLENIERE DU 03 AVRIL 2025**

Lieu : siège du DFSM YVETOT

Président : Pierre LECORNU

Membres présents : Mesdames DELRIEUX Christine, HANOUEY Laetitia.

Monsieur GRISEL Philippe

Assiste à la réunion : Madame VIVET Annaelle.

Information pour les clubs

Homologation des rencontres : article 147

L'homologation des rencontres est prononcée par la Commission chargée de la gestion de la compétition. L'homologation d'une rencontre est de droit **le trentième jour à minuit** qui suit son déroulement si aucune instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

RECTIFICATF

COUPE DU DFSM

DEMI-FINALE U17 FEMININ à 8

AS5V 21

CS SERVICES MUNICIPAUX LE HAVRE 21

ESM GONFREVILLE 21

MONT SAINT AIGNAN FC 21

--

Le Président
P. LECORNU



Le Secrétaire
P. GRISEL

